

ALBRET COMMUNAUTE  
M. Maxime DARAY  
Responsable Service Urbanisme

**PA 047 133 21 V 0001**  
OAP secteur n°5 DE Lacablanque

RD 931 – Pétitionnaire : **ALBRET COMMUNAUTE** – Ld « Lacablanque »  
Parcelle (s) n° D 77, 78, 111, 112, 113 et 114

**AVIS D.I.M** : L'avis du Département est favorable à la nouvelle position de l'accès (PR 17+110) qui dégagera plus de 300 m de visibilité sur la gauche.

Sur la droite, la visibilité n'est que de 15 m mais elle pourra être rendue conforme (150 m) grâce à la bande d'inconstructibilité de 20 m dégagée le long de la D931 ce qui impose le défrichage de la végétation actuelle qui fait obstacle (5 arbres + 50 m de haie) et le déplacement du panneau publicitaire.

Cette bande pourra toutefois recevoir un espace boisé classé sur la partie en contact avec les lots.

Les eaux usées devront se rejeter sur la voie communale à l'arrière. Pas de rejet dans le fossé de la D931.

Les rejets des eaux pluviales se feront dans le fossé : PR 17+046, 17+099, 17+200, 17+374. Un reprofilage du fossé sera nécessaire du PR 16+785 au PR 17+400.

Un poteau téléphonique implanté en plein dans le fossé se trouve vers le PR 16+830, il devra être retiré du fossé et posé sur le talus.

Quant au carrefour d'accès, un giratoire n'est pas opportun, un tourne à gauche n'est exigible qu'au-delà de 100 mouvements tournants en cisaillement.

En conséquence, dans un premier temps, une simple surlargeur d'évitement par la droite peut être réalisée dont le maître d'ouvrage sera l'aménageur de la zone.

Agen le, 13/01/2022

*Pour la Directrice générale adjointe, en charge  
des infrastructures et de la mobilité  
Le directeur maîtrise d'ouvrage*

Daniel CHRISTIAENS  
Directeur adjoint